

Compte rendu de la réunion de CA du samedi 20 avril 2024 du Comité Spéléologique Régional Auvergne - Rhône Alpes (CSR AURA)

Présent : Jacques Romestan (président), François Landry (trésorier), Yves Contet, Bernard Chirol, Anne-Marie Génuite, Noé Goudian, Sylvain Bourgoïn, Florence Germain

Excusés : Bernard Lips (secrétaire), Constance Picque Loic Tual, Josiane Brachet, Philippe Cabrejas

1. Validation du CR de la réunion de CA du 01/12/2023

Le compte rendu est accepté à l'unanimité des personnes présentes à la réunion correspondante.

2. Rapport moral

Le rapport moral est lu par le président

Il est adopté à l'unanimité des présents

3. Rapport financier

Le rapport financier est présenté par le président qui a assuré l'intérim de trésorier pendant l'année 2023

L'utilisation du logiciel Basicompta a modifié la présentation des comptes mais a bien simplifié le rapprochement bancaire.

Le classement des dépenses a été fait par action et non plus par commission.

La ventilation des cotisations par action n'a pas été faite.

Pour 2024 il faut rajouter le classement des dépenses par commission et la ventilation des cotisations

4. Demandes de subventions Région AURA, ANS PSF et BOP 129 pour 2024

Pour 2024 les demandes de subvention suivantes ont été déposées

A la Région AURA 11 000 euro en fonctionnement et 2 000 euro en investissement matériel

A l'ANS PSF 15 000 pour des actions

Au Ministère des Sports budget BOP129 3000 euro pour les 4èmes Rencontres de Spéléologie Scolaire (subvention accordée).

5. Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel 2024 est présenté par le président qui a assuré l'intérim de trésorier en 2023

6. Aide du CSR AURA aux participants aux journées de recyclage cadre

Depuis 3 ans le CSR organise un WE de recyclage de cadres de spéléologie en donnant un aide de 100 euros aux cadres licenciés de la région qui payent 70 euros au lieu de 100 euro.

De la même manière et comme l'avait déjà proposé la commission enseignement, le CSR Aura a décidé d'accorder une aide de 100 euros aux cadres de la région participant à un stage de recyclage en canyonisme ou en plongée souterraine sur présentation de l'attestation de présence et de paiement au stage.

7. Commissions du CSR

Le texte précisant les commissions du CSR AURA est joint en annexe. Il est adopté à l'unanimité des présents

8. Article 17 du règlement intérieur

Ce nouvel article du règlement intérieur a été écrit pour définir les règles d'élection du binôme mixte de candidats du CSR au CA de la FFS : il est joint en annexe

Il est adopté à l'unanimité des présents

9. Questions diverses

Le CSR AURA décide de porter l'aide aux CDS pour les JNSC de 250 à 300 euros pour 2024

Il n'y a aucune motion pour l'AG de la FFS qui a été proposée.

Jacques ROMESTAN

Président